

## Notice (2 pages)



**DEMANDER L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT DANS UN ETABLISSEMENT POUR  
LA RENTREE 2024 :  
Entre le 06 mai et le 27 mai 2024**

Cette procédure est **obligatoire** pour tous les élèves scolarisés cette année en classe de 3<sup>ème</sup>, elle est différente et complémentaire de la procédure d'orientation.

Sauf cas particuliers (voir plus bas), elle doit être réalisée en vous connectant à votre compte **EDUCONNECT**, en choisissant le service « Affectation après la 3<sup>ème</sup> ».

▪ **Dès à présent** : informez-vous sur les formations qui vous intéressent et sur votre établissement de secteur

- Je me connecte à mon compte éduconnect sur **teleservices.education.gouv.fr**, je choisis le service « **Affectation après la 3<sup>ème</sup>** »
- Je me renseigne sur les formations qui m'intéressent
- Pour les demandes en lycée général et technologique, l'affectation dépend de mon lycée de secteur, je vérifie **bien le lycée auquel mon enfant est rattaché en consultant les « lycées de secteur en Dordogne » (cf pièce jointe)**

**Je vérifie bien l'adresse renseignée sur le téléservice,**

C'est cette adresse qui sera prise en compte pour l'affectation.

**En cas de parents séparés**, ce sera l'adresse du parent effectuant la saisie qui apparaîtra. Une modification de l'adresse de l'élève est possible : dans ce cas le justificatif de domicile doit impérativement être communiqué au secrétariat collège pour modification.

▪ **Du 6 mai au 27 mai dernier délai** : Saisissez vos demandes d'affectation en lycée pour la rentrée prochaine

- Je me connecte à mon compte éduconnect sur **teleservices.education.gouv.fr**, je choisis le service « **Affectation après la 3<sup>ème</sup>** »  
(Lire attentivement la rubrique « cas particulier » avec procédure papier en complément de la saisie téléservice)
- Je saisis mes vœux en les classant par ordre de préférence (10 vœux maximum dans l'académie + 5 vœux éventuellement hors académie),  
**Je saisis toujours et obligatoirement au moins un vœu avec mon établissement de secteur.**

**Important** : Les options que l'élève souhaite suivre en seconde ne doivent pas être renseignées à ce stade



1 VOEU =  
1 formation dans  
1 établissement

**Par exemple :**

**Vœu 1 :** *Seconde bac professionnel « Métiers de la mode – vêtements » (= 1 formation) au lycée Léonard de Vinci (=1 établissement)*

**Vœu 2 :** *Seconde générale et technologique (= 1 formation) au lycée Arnault Daniel (=1 établissement)*

- **A partir du 26 juin 2024 à 14h30 : Consultez l'affectation de votre enfant et procédez à son inscription**

Ce n'est qu'au moment des inscriptions dans votre établissement d'affectation que vous renseignerez les options choisies (exemples : options de langue, option histoire des arts, etc ...) ainsi qu'un éventuel souhait de section européenne.

**Un doute ? Une question ?**

**Contactez le secrétariat du collège au 05.53.02.09.40**

**Réunion d'information « Cap sur le lycée ! »**  
À l'attention des élèves de troisième et de leurs familles

**Le mardi 8 mai 2024 à 17h30**  
Salle d'étude

▪ **Je souhaite demander une dérogation pour un établissement « hors secteur »**

- Dès aujourd'hui**, je retire auprès du secrétariat collège un formulaire papier pour effectuer ma demande (« annexe 3 » – cadres B/C/E + « annexe 8 »)
- Au plus tard le 20 mai 2024**, je retourne au secrétariat collège l'annexe 3 complétée et les justificatifs demandés + annexe 8 en cas de « parcours scolaire particulier ».
- J'indique obligatoirement dans mes vœux mon établissement de secteur** (même classé en dernier).
- Je renseigne en plus du formulaire papier mes vœux sur le télé-service affectation**

**Rappel - motifs de dérogation :** Elève souffrant de handicap / Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement / Elève boursier / Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement demandé / Domicile situé en limite de secteur / Parcours scolaire particulier (exemple : continuité de langue, section sportive ...).

Les souhaits de spécialités en classe de première ne donnent pas lieu à une demande de dérogation pour l'affectation en classe de seconde.

**A NOTER :** Le lycée Claveille est non sectorisé. De fait il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de dérogation.

▪ **Je demande une priorité d'affectation au titre du handicap ou d'une situation médicale particulière**

- Dès aujourd'hui**, je retire auprès du secrétariat collège les formulaires papier pour effectuer ma demande (« annexe 3 » – cadres B/C/E + « annexe 6 »).
- Au plus tard le 13 mai 2024**, je retourne au secrétariat collège les documents complétés et les justificatifs demandés
- J'indique obligatoirement dans mes vœux mon établissement de secteur** (même classé en dernier).
- Je renseigne en plus du formulaire papier mes vœux sur le télé-service affectation**

▪ **Je demande une affectation en section linguistique**

Les affectations dépendent d'une commission d'admission.

Je saisis mes vœux en ligne en mettant **obligatoirement en vœu 1 mon vœu pour une section linguistique (ex - 2<sup>nd</sup> Bachibac au lycée Bertran de Born)**.

- Je saisis mes autres vœux en les classant par ordre de préférence
- J'indique obligatoirement dans mes vœux une 2GT dans mon établissement de secteur**  
**En cas de demande de dérogation, se reporter à la rubrique concernée.**

▪ **Je demande une affectation en section sportive**

Les élèves sont retenus à l'issue de tests sportifs

**Si le lycée ainsi demandé n'est pas mon établissement de secteur :**

Je me reporte à la rubrique « demander une dérogation pour un établissement hors secteur », dans les motifs de dérogation je coche la case « **parcours scolaire particulier** »

▪ **Je souhaite demander un établissement dans une autre académie**

- Je me renseigne sur le calendrier de l'académie demandée auprès du secrétariat du collège.
- Dès aujourd'hui**, je retire auprès du secrétariat collège les formulaires papier pour effectuer ma demande (« annexe 3 » – cadres B/C/E + « annexe 3 bis »)
- Au plus tard le 13 mai 2024**, je retourne au secrétariat collège les documents complétés et les justificatifs demandés

▪ **Je souhaite formuler un vœu de formation en apprentissage**

- Je prends immédiatement contact avec l'établissement envisagé pour connaître les conditions d'admission.

**Attention : L'admission en CFA est toujours soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre élève et employeur**

- Je saisis un vœu en apprentissage sur le télé-service affectation
- J'indique obligatoirement dans mes vœux au moins une formation sous statut scolaire** (même classée en dernier).

▪ **Je demande une formation « contingentée » : 2GT dans un lycée agricole ; 2GT avec enseignement optionnel « création culture design » ; 2<sup>ND</sup> STHR**

- Je saisis mes vœux en lignes dont vœux « contingentés » et je les classe
- En plus de mon ou de mes vœux « contingentés », j'indique obligatoirement dans mes vœux mon établissement de secteur** (même classé en dernier).

Les vœux contingentés (c'est-à-dire avec places limitées) ne relèvent pas d'une sectorisation, les résultats scolaires sont pris en compte pour l'affectation. **Aucune demande de dérogation ne doit être formulée pour ces vœux.**

▪ **Je souhaite demander une affectation dans une section européenne**

Les sections européennes ne font pas l'objet d'un recrutement particulier, les élèves qui souhaitent intégrer une telle section devront en **formuler la demande au moment de l'inscription dans l'établissement.**

▪ **Je demande une affectation dans un établissement privé sous contrat**

- Je prends immédiatement contact avec l'établissement envisagé pour connaître les conditions d'inscription
- Je saisis mes vœux selon la procédure ordinaire (les établissements privés ne sont pas sectorisés)